



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 18/01/2021

Présents APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Absents : DUBORPER Sabrina

Nombre de suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Mr Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

2021/3. Achat mutualisé d'un broyeur

Monsieur Didier Bigeonneau présente au conseil le projet.

Sur proposition de la commune d'Issus, les communes de Montbrun, Espanes, Nouelles, Corronsac se sont entendues pour solliciter une subvention auprès du sicoval pour l'achat mutualisé d'un broyeur, dont la commune d'Issus sera propriétaire et assurera le stockage. Chaque commune aura un droit d'utilisation équivalent. Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune d'Issus et chaque commune partenaire.

Ce broyeur sera utilisé pour les besoins propres de la mairie, mais pourrait être utilisé pour les besoins des habitants, selon un modèle qui reste à définir. La commune prévoit d'utiliser le terrain dont elle est propriétaire « Chemin de Claverie » pour le stockage temporaire des déchets et le stockage permanent des broyats.

Le broyeur envisagé a les caractéristiques suivantes

1. Type Broyeur composteur Diesel Broyage par rotor équipé de 24 fléaux mobiles (maintenance réduite)
2. Capacité jusqu'à 15 cm de diamètre.
3. Largeur de travail, entrée sur le rotor : 23 cm
4. Puissance : 27 cv diesel.
5. Poids < 750 kg, remorque routière non freinée, permis B Trémie équipée d'un rouleau ameneur et d'un tapis inférieur, avec entrée déportée
6. Coût total HT : 23 586 €
7. Subvention : 11 793 €
8. Coût par commune : 2 358 €
9. Durée du contrat : 10 ans mini, reconductible jusqu'à la mise au rebut du matériel
10. Coût Annuel maintenance : estimé entre 50 à 100 € /commune + carburant (Fuel)

Où cet exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'achat mutualisé d'un broyeur dans les conditions présentées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 27/01/2021
Rendu exécutoire le 27/01/2021
Affiché le 27/01/2021

Le Maire, Laurent BRAAK.

